

Réunion publique d'ouverture  
à Bouaye

Mardi 22 septembre 2020

**Lieu :** amphithéâtre du Lycée Alcide d'Orbigny, Bouaye

**Intervenants :**

- **Philippe Grosvalet**, Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique
- **Jean Charrier**, Vice-président aux mobilités du Conseil départemental de Loire-Atlantique, maire de Saint-Mars-de-Coutais
- **Laurent Renou**, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique
- **Claude Renou et Serge Quentin**, garants de la concertation nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP)
- **Sophie Brossaud**, Chargée de projets participation citoyenne, Direction vie citoyenne, Département de Loire-Atlantique

**Animatrice :**

- **Coline Grégoire**, agence Sennse

**Durée de la réunion :** 2h15, 19h00 – 21h15

**Nombre de participant-e-s :** 17 personnes

**Vous pouvez visionner l'intégralité de la rencontre ici :**

<https://www.youtube.com/watch?v=dTbuckqX5sU>



## Introduction

---

**L'animatrice** ouvre la réunion en rappelant qu'elle s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur les aménagements routiers de l'axe Nantes-Pornic (RD751).

**Thierry Bayard, proviseur du lycée Alcide d'Orbigny**, remercie les participant-e-s de s'être déplacé-e-s au sein du lycée qu'il dirige.

**Jacques Garreau, Maire de Bouaye**, remercie les participant-e-s à la réunion, le proviseur du lycée, les intervenant-e-s et les garants et félicite l'organisation d'une concertation pour ce projet.

**L'animatrice** présente les intervenants et le déroulé de la soirée.

**Les garants de la concertation** présentent leur rôle en tant que garants et celui de la Commission nationale du débat public (CNDP). Ils précisent que la phase de concertation qui s'ouvre est une phase de concertation préalable et que le bilan de cette phase sera transmis au maître d'ouvrage.

*La vidéo « Axe Nantes-Pornic » est projetée.*

*Elle est accessible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=ZnvDreUw6WY>*

**Philippe Grosvalet, Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique** présente le contexte routier départemental en Loire-Atlantique, et plus particulièrement celui de l'axe Nantes-Pornic. Il revient sur le rôle du département dans la gestion des routes et sur les enjeux liés à ce sujet. Il en identifie 5 et les détaille plus particulièrement :

- **L'aménagement du territoire** notamment pour répondre aux évolutions démographiques, économiques et touristiques ;
- La **sécurité routière** de tous les usager-ère-s ;
- La **préservation des riverain-e-s** aux abords de la RD 751 et du futur projet ;
- La **préservation de l'environnement** mais aussi des espaces agricoles et naturels ;
- L'**enjeu financier** associé au projet.

Il précise les attentes du Département concernant la concertation organisée.

## 1. Quels objectifs et priorités pour l'aménagement de l'axe Nantes-Pornic ?

### TEMPS DE PRÉSENTATION

Laurent Renou, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique, présente :

- le contexte de l'axe Nantes-Pornic en chiffres clés ;
- les priorités pour l'aménagement ;
- le projet ;
- la définition d'une mise à 2x2 voies ;
- les objets de la concertation.

*Les diapositives de 11 à 17 de la présentation sont projetées.*

### TEMPS D'ÉCHANGES

#### Intermodalité et complémentarité des modes

*Question en séance : Un participant remarque les évolutions des modes de transports. Il indique qu'il est important de s'adapter à leurs évolutions mais que la voiture individuelle reste importante. Il est alors nécessaire de continuer à réaliser des aménagements pour la voiture mais aussi d'en réaliser pour les vélos en parallèle (habitant de Pornic).*

*Question en séance : Un habitant s'interroge sur l'offre globale de mobilité de la zone. Il souhaite savoir si le projet compte intégrer le développement d'aires de covoiturage ainsi que l'accès à celles existantes. Il s'interroge également sur le développement et l'accès à d'autres mobilités comme le train et le bus (adjoint à l'urbanisme et à la mobilité de la commune de Bouguenais).*

**Philippe Grosvalet** rappelle que le Département continue de développer une offre de transports diversifiée. Il revient sur les 200 aires de covoiturage et les 250 km d'itinéraires cyclables créés au cours des 5 dernières années par le département.

**Laurent Renou** dit que le projet de mise à 2x2 voies peut compléter l'offre des aires de covoiturage existantes. Le projet doit encourager le covoiturage et permettre l'évolution de la part modale de la voiture individuelle.

*Question en séance : Une participante propose de favoriser le ferroviaire entre Nantes et Pornic. Pour cela, elle suggère d'abord de doubler la voie ferroviaire actuellement, puis de s'assurer que les communes à proximité soient reliées aux gares par un système de navettes. Elle prend l'exemple de la navette entre Saint-Aignan-de-Grandlieu et Brains. Enfin, elle conseille de revoir le prix du ticket à la baisse (membre de l'association Le Pré de Saint-Père-en-Retz)*

**Philippe Grosvalet** ne veut pas opposer le transport ferroviaire et la voiture. Les deux modes peuvent être complémentaires. Il rappelle certains avantages du transport ferroviaire notamment le fait qu'il soit moins cher, moins polluant et plus sûr pour les usagers. Cependant, les coûts d'infrastructure sont très importants et la rentabilité de ces trajets n'est pas toujours assurée.

*Question en séance : la participante complète sa remarque, et dit qu'il faut songer à baisser l'empreinte carbone des déplacements. Le train et la voiture peuvent être combinés (membre de l'association Le Pré de Saint-Père-en-Retz).*

**Jean Charrier** témoigne de la nécessité d'anticiper les évolutions de chaque mode de transport pour pouvoir développer des aménagements qui permettent au mieux de les combiner. Il dit qu'il faut aménager en fonction des besoins du territoire en déplacements tout en respectant les zones agricoles et humides. La mise à 2x2 voies apparaît alors comme une solution en ce qui concerne l'axe Nantes-Pornic. La situation de Vue est citée en illustration. L'objectif du Département est

d'aménager le plus rapidement possible la RD 751 en 2x2 voies jusqu'au Pont Béranger pour permettre de réduire les flux trop importants sur la RD 723.

## Enjeux environnementaux et climatiques

*Question en séance : Un habitant suggère de construire une route sur pilotis pour ainsi préserver les zones humides. Il prend en exemple la déviation de Port-Saint-Père (un habitant de Pornic).*

**Jean Charrier** prend pour exemple où une voie de 6 km à l'est de Vue passe au-dessus des marais. La construction de cette voie et de son viaduc de 1 km coûterait 56 millions d'euros. De tels investissements ne peuvent pas être permis sur un axe aussi long que celui de la RD 751 entre Nantes et Pornic. Ces investissements entrent dans un contexte de maîtrise de la dépense publique.

*Question en séance : Une participante fait la réflexion qu'un tel projet semble inadapté aux temps actuels où il est important de se soucier du réchauffement climatique. Un tel aménagement donnerait aux gens l'opportunité d'aller plus vite et de prendre la voiture plus souvent. Elle préconise un axe à une voie limitée à 80 km/h comme la situation actuelle. Elle conseille de plutôt mettre en place des aménagements pour couper la vitesse des gens et simplifier la traversée de l'axe par les agriculteurs. Elle prend l'exemple de l'implantation de ronds-points (une habitante de Bouaye).*

**Philippe Grosvalet** rappelle que certains aménagements sur l'axe ont visé une limitation de la vitesse de circulation (plusieurs lignes blanches au centre de la route), toutefois ceux-ci ne rendaient pas cette dernière moins dangereuse. Concernant la mise en place de ronds-points, il est nécessaire de faire l'acquisition de terrains notamment agricoles. Il précise enfin que l'aménagement d'un mur de séparation entre les flux a été étudié mais aucune suite n'a été donnée de l'incompatibilité avec la problématique de l'axe qui porte principalement sur le rapport entre le trafic de 25 000 passages par jour et la sécurité routière.

*Question en séance : Une participante interroge le besoin d'une mise à 2x2 voies sur l'axe entier entre Nantes et Pornic et propose plutôt la mise en place d'aménagements sur place de sécurité pour ainsi préserver les zones humides du territoire (membre de l'association Le Pré de Saint-Père-en-Retz).*

**Philippe Grosvalet** annonce qu'un inventaire sur les différentes liaisons cyclables entre les communes de Loire-Atlantique va être réalisé dans le but de fixer des objectifs pour développer le vélo d'usage (utilisation régulière et sur distances courtes). Il dit qu'il est important de développer le vélo dans les villes mais également dans et entre les plus petites communes.

## Enjeux acoustiques

*Question en séance : Un participant s'interroge sur les aménagements prévus en parallèle des travaux concernant la route. Il évoque notamment les murs anti-bruit (adjoint à l'urbanisme et à la mobilité de la commune de Bouguenais).*

**Philippe Grosvalet** assure qu'il a conscience que les murs anti-bruit constituent un sujet préoccupant le territoire et à considérer dans le cadre des études.

**Jean Charrier, Vice-président aux mobilités du Conseil départemental de Loire-Atlantique,** informe sur des expérimentations, entreprises par le Département, de revêtements de routes qui cherchent à réduire les bruits tout en respectant au maximum l'environnement. Ces revêtements sont fabriqués à partir de matière biosourcée. Il cite l'exemple du revêtement de la RD 723 qui peut être un modèle à suivre pour la RD 751.

**Laurent Renou** rappelle que c'est aussi une question d'urbanisme et que la limitation des constructions au bord des routes doit être prévue par les PLU des communes afin d'éviter au maximum les situations de nuisances et la nécessité de dispositifs anti-bruit. Il assure également que lors de l'aménagement de projets tels que celui de la RD 751, des modélisations seront

systématiquement réalisées pour déterminer s'il ya lieu de prévoir des protections phoniques dans le cadre réglementaire et les caractéristiques de ces dernières le cas échéant.

## 2. Un projet composé de plusieurs secteurs aux enjeux diversifiés

### TEMPS DE PRÉSENTATION

**Laurent Renou, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique**, présente le parcours d'est en ouest sur chacun des 4 secteurs :

- Port-Saint-Père <> « Le Pont Béranger » ;
- « Le Pont Béranger » <> Chaumes-en-Retz ;
- Doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz ;
- Chaumes-en-Retz <> Pornic.

*Les diapositives de 18 à 33 de la présentation sont projetées.*

### TEMPS D'ÉCHANGES

*Question en séance : Un participant craint un goulot d'étranglement au niveau de l'accès au périphérique nantais et s'interroge sur la réalisation d'aménagements à proximité du rond-point de la Bouvre (adjoind à l'urbanisme et à la mobilité de la commune de Bouguenais).*

**Laurent Renou** précise que cela concerne la portion du tracé Nantes-Pornic déjà aménagée. Il présente la réflexion que développe le Département de Loire-Atlantique en collaboration avec Nantes Métropole au sujet des différentes entrées sur l'agglomération nantaise par le périphérique, notamment l'entrée par Bouguenais. La réflexion vise à apprécier la faisabilité d'aménagements de voies réservées pour les covoitureurs et les transports en commun pour faire évoluer la part modale des voitures individuelles.

*Question en séance : Une participante s'interroge sur le prix de chacun des scénarios. Elle considère qu'en savoir plus sur le coût d'investissement peut enrichir les réflexions en concertation sachant qu'il s'agit d'aménagements financés avec l'argent public (habitante de Bouaye).*

**Philippe Grosvalet** confirme le fait que l'enjeu financier est important. Il complète en disant que le Département, dans ses projets, associe le devoir de sobriété environnementale à celui de « sobriété financière ». Concernant les tracés, le Département n'est pas en mesure d'évaluer les prix de l'ensemble des scénarios car les études ne sont pas au même niveau d'avancement ; les coûts sur certaines portions n'ont pas encore été évalués. Cependant, il fait tout de même la remarque que des aménagements sur zones humides, comme c'est le cas pour la RD 751, coûtent plus cher.

**Laurent Renou** complète sur deux secteurs :

- Concernant la section Port-Saint-Père <> « Le Pont Béranger » : les coûts varient entre 32 et 34 millions d'euros selon les variantes. Les variantes 1 et 2 ont été évaluées à 32 millions d'euros d'investissement et la variante de référence à 34 millions d'euros.
- Concernant le doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz : le coût estimé est de 22 millions d'euros.
- Les coûts estimés pour chaque variante de chaque portion sont précisés dans le dossier de concertation consultable en mairie et téléchargeable sur la plateforme de participation. Ils seront également notés dans les dossiers d'enquête publique.

**Claude Renou** informe qu'il y aura donc une phase de « post-concertation préalable » suite aux choix du maître d'ouvrage. Plusieurs enquêtes publiques pour chaque portion de l'axe auront lieu

et un comité de suivi sera mis en place. Les informations sur les coûts seront donc transmises au fur et à mesure de l'avancement des études.

## 3. De nombreuses modalités pour participer activement à la concertation

### TEMPS DE PRÉSENTATION

**Sophie Brossaud**, Chargée de projets participation citoyenne, Direction vie citoyenne, réalise une visite guidée de la plateforme <https://www.participer.loire-atlantique.fr/>

Elle présente :

- Les onglets du site
- Les modalités d'inscription sur la plateforme
- Les modalités de contribution sur la plateforme
- Les modalités d'inscription aux rendez-vous de la concertation à venir : rencontres, ateliers, permanences.

**Laurent Renou** précise que sur la plateforme se trouve le dossier de concertation, plus détaillé que le livret.

*Les diapositives de 34 à 43 de la présentation sont projetées.*

## 4. Les enseignements de la soirée

**Les garants de la concertation** dressent le bilan de cette première rencontre et note la diversité des échanges, des interventions. Il souligne que la parole est donnée au public non seulement pendant cette réunion mais aussi et surtout pendant toute la durée de la concertation, jusqu'au 4 novembre.

**Philippe Grosvalet** clôt la réunion et rappelle qu'il est important de continuer de participer pour continuer d'orienter le compromis à prendre sur le projet.

*Les diapositives de 44 à 47 de la présentation sont projetées.*